

La léproserie de Reichshoffen

Bernard Rombourg

Dans l'article "Les chapelles de Reichshoffen" publié dans l'annuaire n° 16 de Mars 1996, nous avons évoqué la léproserie - ou maladrerie - de Reichshoffen. C'est par euphémisme qu'on désignait, au Moyen Age, les lépreux par « bonnes gens » (gute Leute) et la léproserie ou maladrerie par « Gütteleithaus ou Gutlenhaus ». Les extraits des trois cartes reproduits dans l'annuaire situent le lieu-dit « Gütteleithaus » ou « Gutleuthaus » au niveau de la fonderie. Dans l'ouvrage « Reichshoffen-Nehwiller¹ », publié en décembre 2003, nous avons reproduit un extrait du contrat d'achat établi par le notaire royal Jean Philippe Fébery de Reichshoffen² « ... entre Jean Schleininger agriculteur et Marianne Wakermann sa femme et l'administration des Forges du Bas-Rhin pour et au nom de laquelle a accepté Laurent Ziegler, directeur de la fonderie de Reichshoffen, une pièce de terre au ban de Reichshoffen, lieu dit am Gutleuthaus près de la Fonderie, d'environ onze ares, d'un côté la propriété de la fonderie, de l'autre Georges Hasenfratz, charron, par haut et par bas aboutissant par un chemin de vidange, ainsi que le dit immeuble, dont M. Ziegler déclare avoir parfaite connaissance. Cette vente est faite en l'étude à Reichshoffen le vingt huit juillet mille huit cent dix-sept ... »

En 1471 naquit la confrérie des léproseries de Basse-Alsace à laquelle adhérait aussi Reichshoffen³.

Dans un dossier déposé aux A.D.B.R.⁴ figurent les revenus de la léproserie de Reichshoffen en 1465, puis de 1582 à 1609. Nous savons que vers le milieu du 17^e siècle, le chiffre des lépreux avait diminué à tel point qu'une bonne partie des établissements destinés à les recevoir tombaient en ruines. Ce fut le cas de la léproserie de Reichshoffen puisque sur la carte du chevalier de Beaurain (XVII^e siècle) nous relevons au sud de Reichshoffen « Mazure d'une maladrerie ».

Alors que dans les publications précédentes nous avons pu affirmer que la léproserie locale était antérieure à 1465, nous sommes en mesure de remonter aujourd'hui jusqu'en 1447, date à laquelle est décédée la lépreuse Rulen Dinlin « *au gute lute hus de Richenßhofen*⁵ ». C'est une spécialiste haut-rhinoise, Elisabeth Clementz de Jungholtz, déjà auteur d'une publication sur les léproseries du Haut-Rhin, qui nous a fourni les cotes des documents déposés aux archives communales de Haguenau. Un « Kuntschaftsbrief » (lettre relatant la déposition de témoins) daté du « *Samstag nach sante veltins tag in dem jare do man zalte von gottes geburete viertzehen hundert viertzig und sieben jare* » (18 février 1447) nous renseigne non seulement sur cette calamité du Moyen Age, mais également sur l'administration locale de l'époque.

Dans son article "Lépreux et médecins" (1444 – 1447)⁶ publié dans la revue d'Alsace de 1900, l'historien, l'abbé Charles Auguste Hanauer, décrit l'historique, l'administration et le régime intérieur de la léproserie de Haguenau. Il mentionne dans son ouvrage une douzaine de personnes, dont Rulen Dinlin, reconnues impures par une commission de « Scherermeister » (barbiers – chirurgiens). Ce qui frappe le plus, écrit-il, c'est l'espèce d'infailibilité attribuée aux chirurgiens de Haguenau et les conséquences terribles qu'entraîne leur arrêt. Un recoupement des deux documents historiques nous permet de nous faire une idée précise de l'hospitalisation, ou plutôt de l'internement à la léproserie.

¹ Page 266 dans l'article « Calamités du Moyen Age à nos jours »

² Enregistré à Niederbronn le 3 août 1817 sous le n° 15.9.V° case J.

³ Archives départementales du Bas-Rhin (A.D.B.R.) G 1378.

⁴ A.D.B.R. E 2874 (4) et (8) Summarum aller alten und neüwen exstantzen so dem Gütteleithaus zu Reichshofen zustendig ahn gelt, zinssen ...

⁵ Archives communales de Haguenau AH 87 / 14

⁶ Médiathèque de Haguenau Ef 3118, livret extrait de la revue d'Alsace.

Résumé de la lettre du 18 février 1447

Le bourgmestre et la majorité des échevins de Richenßhoffen ont témoigné en faveur des chirurgiens de Haguenau. Il rendent hommage à leur autorité et confirment la règle de s'en tenir à leurs décisions. Jean Rheingrave et Wildgrave de Dune, Unterlandvogt d'Alsace, a appuyé leur déposition. Condamnée par les Scherer de Haguenau, Rulen Dinlin⁷ déclarée « Unreine » avait opposé à cet arrêt un certificat de bonne santé de Strasbourg et l'appui des seigneurs de Géroldseck. Cependant la commune suivit le droit de Haguenau et passa outre, ce dont elle n'eut qu'à se féliciter puisque la malheureuse Dinlin mourut à la léproserie de Richenßhoffen. Dans le même document est évoquée la mésaventure de Peter Röder, plus connu de ses contemporains sous le nom de Peter Schriber originaire de Burn (Niederbronn).

Extrait du livret "Lépreux et médecins" (1444 – 1447)

Historique : Charles Auguste Hanauer nous apprend que la plus ancienne mention qu'on rencontre d'une léproserie ou "maison des bonnes gens" à Haguenau remonte à 1327. Le lundi après le dimanche Invocavit (3 mars) 1354, le Maître (bourgmestre) et le sénat prirent l'arrêté suivant : « Tout habitant de Haguenau soupçonné d'être lépreux, qu'il soit riche ou pauvre, quel qu'il soit, à quelque famille qu'il appartienne, devra être visité et examiné par les « scherer » (barbiers – chirurgiens) de la ville. S'il est reconnu contaminé, on lui dira de se rendre hors ville auprès des autres lépreux. Refuse-t-il de le faire, on le forcera néanmoins de quitter immédiatement la ville avec défense d'y revenir ».

En même temps étaient désignés deux maîtres chirurgiens qui devaient faire cette visite et recevoir comme honoraires 1 livre (£) si le client possédait une fortune de 10 £ , 5 schillings si la fortune était moindre⁸. Leur garçon avait en outre 1 schilling pour faire la saignée et 1 schilling pour étancher le sang. Honoraires et pourboires étaient payés par la ville si le résultat de la visite était négatif. Le même arrêté statue encore que les lépreux, à leur entrée dans la maison, apporteront un lit monté, le nécessaire en fait de linge et d'habits, plus un capital de 14 £ ou, s'il ne l'ont pas, de 30 schillings. Les habitants de la léproserie se trouvaient ainsi partagés en deux classes. La seconde vivait et couchait dans des salles communes. Ceux de la première classe avaient leurs chambres à part et, probablement aussi, bien que les documents n'en parlent point, une meilleure nourriture.

Le greffier Peter Schriber⁹

« Pierre Röder, originaire de Burn (aujourd'hui Niederbronn-les-Bains), avait prêté le 20 mars 1441 le serment de Gerichtschreiber où greffier de justice, qu'il renouvela encore le 21 janvier 1444. Plus connu de ses contemporains sous le nom de Peter Schriber, il avait occupé antérieurement la greffe de la Landvogtei, où se recrutaient à cette époque les Gerichtscheiber de Haguenau, alors à la nomination du Schulteiss impérial.

Ce devait être un homme instruit. Dans un temps où ni les juges, ni leur président n'étaient des magistrats de profession, ils avaient besoin d'un scribe versé dans la connaissance du droit, au courant de tous les détails de la procédure et de ses détours. C'était un homme bien apparenté. Il avait épousé Catherine, la fille de Hans Cotter le boucher, l'un des plus riches bourgeois de Haguenau, la veuve d'un notaire, receveur de l'hôpital. C'était un homme bien posé dans la société contemporaine de Haguenau qui l'avait choisi pour président, Stubenmeister, du cercle de l'Almend¹⁰ où se réunissaient les nobles, les prêtres, les notaires, toute l'aristocratie intellectuelle de la ville.

⁷ Rulen Dinlin – Din est un diminutif de Katharina, Rüh/Rulin est un diminutif de Rudolf. Rulen Dinlin = Katharina fille de Rudolf

⁸ 1 livre valait 87 Marks – 1 livre = 20 schillings

⁹ L'abbé Charles Auguste Hanauer a résumé un grand dossier conservé aux archives de l'hôpital - fonds de la léproserie.

¹⁰ On appelait « almend » le terrain entre la Moder et l'alte grabe dit aussi fossé de l'hôpital.

Dans cette situation, Peter dut être particulièrement affecté le jour où il découvrit, grâce à son miroir, que les taches suspectes envahissaient, non seulement son corps, mais son visage lui-même. A défaut de miroir, ces graves symptômes lui étaient d'ailleurs signalés par l'attitude de son entourage. Au lieu de s'empresseur autour de lui, de lui serrer la main, comme ils en avaient l'habitude, ses amis de la veille se tenaient aujourd'hui à l'écart, évitaient son approche, fuyaient tout contact avec lui.

On allait même plus loin : dès qu'il s'était servi d'un plat, d'un verre, les habitués du cercle refusaient d'en user, les mettaient en pièces ; tout ce qu'il avait touché était jeté dans la rivière qui coulait sous les fenêtres du casino...

Ces préliminaires devaient mettre bientôt notre Peter en face de la terrible commission... Après mûr examen ils le déclarèrent contaminé. Cet arrêt rendu par les hommes de l'art, les profanes n'avaient plus qu'à s'incliner. Le magistrat fit prévenir le pauvre condamné qu'il avait à s'interner dans la huitaine à la léproserie, ou à quitter le territoire de la ville. Peter lui même se soumit. Accompagné de son beau-père et de son ami le notaire il se rendit à St Gilles¹¹ et y choisit son logement, une chambre avec cabinet... Mais de retour chez lui il fut assailli par de sombres pensées. Il fallait donc quitter pour toujours sa femme, ses enfants, ses amis, ses connaissances, ses occupations, pour vivre confondu avec ces hommes qu'il venait de voir en partie défigurés par le mal qui les rongeaient. Au milieu d'eux, par son contact incessant avec eux, il devait leur ressembler bientôt, alors même que pour le moment il serait complètement étranger à leur maladie. Cette dernière pensée surtout le frappa. Était-il réellement atteint de la lèpre ? Les chirurgiens de Haguenau ne s'étaient-ils pas trompés dans leur jugement ? ... Sous l'empire de cette préoccupation, il se rendit à Strasbourg, se soumit à une nouvelle visite et obtint des chirurgiens qui l'examinèrent un certificat attestant que la lèpre n'était pour rien dans son malaise. Muni de cette pièce, Peter s'empressa de revenir à Haguenau et sollicita, en séance publique du sénat¹², la révocation de la sentence qui l'avait frappé... Hélas, on lui répondit que, si les Strasbourgeois le trouvaient pur et consentaient à le garder, personne ne le retenait. Mais comme il avait été déclaré impur par les chirurgiens de la ville, celle-ci ne pouvait lui permettre de séjourner ici, en dehors de la léproserie. Il insista ... Irrité de cette résistance, Peter se laissa entraîner à quelques propos trop vifs ... Il était prêt à soumettre la question aux professeurs de Heidelberg ou de Fribourg ... Finalement il dut s'engager à ne recourir à aucune juridiction étrangère pour toute affaire relative à son séjour en prêtant serment le 1^{er} septembre 1444.

L'affaire fut étouffée pendant les 21 mois qui suivirent, jusqu'au 5 juin 1446,. Peter Schriber n'était pas inactif ... Il avait d'abord demandé justice à l'Unterlandvogt, le chevalier Reinhart de Nyperg dont il avait jadis été secrétaire, le priant d'accepter sa plainte et de fixer un jour pour les débats. Mais celui-ci avait refusé de s'en occuper. Il était revenu à la charge, lorsque Reinhart fut remplacé par Jean Rheingrave et Wildgrave de Dune, suppliant en même temps le magistrat d'appuyer sa requête. Ce dernier se contenta de répondre qu'il consentait volontiers à conférer avec lui en présence du sous bailli pour savoir quelles étaient ses réclamations et en référer au sénat. L'entrevue eut lieu ... Le Rhingrave, après avoir écouté les deux parties, déclara qu'il ferait son rapport au bailli, le comte palatin Louis, et qu'il agirait selon les ordres que ce prince pourrait lui envoyer. Röder fit alors deux nouvelles démarches auprès du grand bailli lui-même, mais sans succès ... Peter crut que son procès était engagé. Il rejoignit donc sa femme et ses enfants mais la police de Haguenau ne tarda pas à lui signifier, sous des peines très sévères, de reprendre au plus tôt le chemin de l'exil ... Notre malheureux banni se décida à tenter une voie nouvelle : le tribunal ecclésiastique, toujours sans succès ... A cette

¹¹ La chapelle des lépreux près de la ville était consacrée à St Gilles.

¹² Au Moyen Age plusieurs villes du Saint Empire germanique appliquèrent le titre de sénat à leurs assemblées municipales. Ce fut le cas de Haguenau.

activité fébrile succéda le calme plat. Röder en profita pour rédiger un mémoire qui énumérait ses revendications (3 janvier 1447) ... mais en même temps la ville se livrait à une vaste enquête qui prouve, sinon ses inquiétudes, du moins la haute importance qu'elle attachait au gain du procès ... La confiance obtenue et méritée par les Scherer n'occupe pas moins de quinze dépositions émanant la plupart de communautés urbaines ou rurales ... Pour prouver la sûreté, l'infaillibilité de leurs appréciations, ils les désignent par leurs noms, dont Rulen Dinlin de Reichshoffen ... Toutes ces personnes reconnues impures par eux obtinrent ailleurs des attestations contraires mais on n'en tint aucun compte, on ne leur permit pas de revenir et l'événement ne tarda pas à montrer qu'elles étaient réellement atteintes : elles durent entrer dans une léproserie avant la fin de l'année ... Que pouvait opposer le pauvre Schriber à une démonstration faite avec cette ampleur ? Dût-il même réussir à découvrir quelques cas où le diagnostic de nos Scherer s'était trouvé en défaut ; dût-il même, malgré l'exiguïté de ses ressources et de son crédit, obtenir des attestations dignes d'être comparées à celles que nous venons d'analyser, il ne pouvait espérer qu'un juge ferait un crime à la ville de Haguenau d'avoir suivi une règle fondée sur une tradition si ancienne et si bien justifiée ... »

La fin du procès

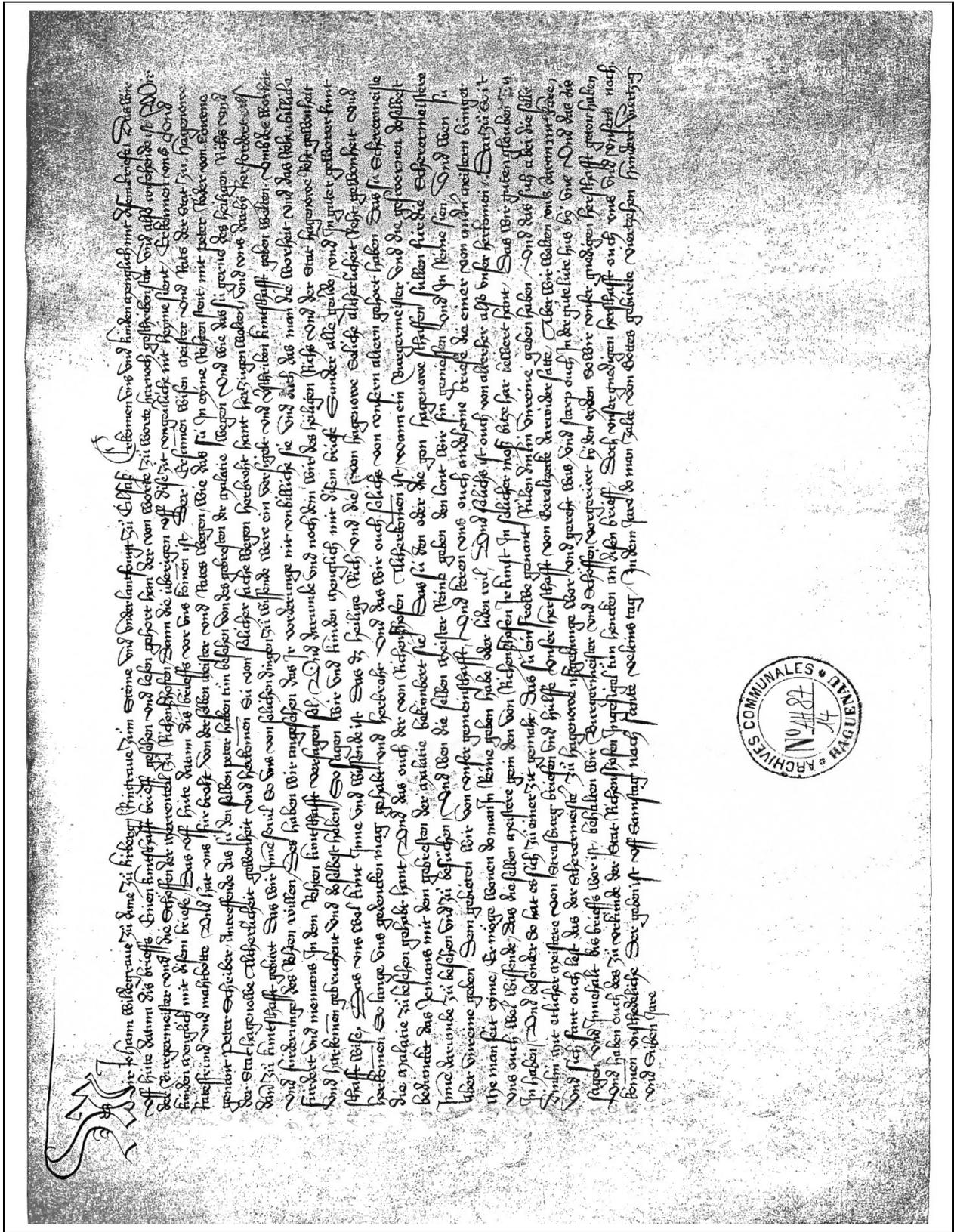
Dans une charte, écrite la veille de la St Pierre et St Paul 1447 (28 juin), le Wildgrave Jean nous fournit le dénouement de ce dossier : « *Le Wildgrave y déclare que, délégué pour juger le procès que Peter Röder a intenté à la ville de Haguenau, il a lu et étudié les longues écritures que lui ont présentées les deux parties. Cet examen l'a amené à reconnaître que toute la question touche aux droits du Saint Empire, aux anciennes coutumes et traditions que les empereurs romains ont accordées et confirmées à la ville de Haguenau. Son propre sentiment et l'avis de ses conseils l'ont forcé de conclure qu'à lui, fonctionnaire du Saint Empire et sous-bailli d'Alsace, il ne sied pas d'en parler. En d'autres termes, il refusait de prononcer l'arrêt qu'on attendait de lui.*

Ce dénouement inattendu provoque une impression pénible que les considérants sur lesquels il s'appuie sont loin d'atténuer. Les droits du Saint Empire n'avaient rien à faire dans la question, et le seul privilège de la ville qui pût paraître en cause – ce droit qu'elle avait de n'être jugée que par le landvogt – se trouvait sauvegardé, puisque c'est devant lui et son représentant qu'était porté l'appel de Röder. Au lieu de lui conseiller le silence, la qualité d'Unterlandvogt imposait tout au contraire au Wildgrave l'obligation de parler. Il est difficile de découvrir autre chose dans sa charte que l'aveu d'un sérieux embarras et la résolution peu héroïque d'y échapper par la fuite.

Et ce pauvre Peter Schriber ! Son dossier reste muet sur ses destinées ultérieures. Était-il réellement la victime d'une méprise, de la confiance sans bornes que le magistrat de Haguenau accordait à ses chirurgiens ? Faut-il ne voir en lui qu'un de ces malheureux, si nombreux ici bas, qui s'aveuglent sur l'état de leur santé, comme si, en s'obstinant à fermer les yeux, ils pouvaient arrêter les ravages du mal qui les envahit ? Les pièces du procès permettent d'hésiter entre ces deux alternatives, presque aussi terribles du reste l'une que l'autre.

Les comptes de la léproserie, pour l'année 1447, nous apprennent que Peter était entré de lui même à la léproserie comme pensionnaire de première classe vers le moment où l'Unterlandvogt écartait son appel. Un renseignement analogue nous fut donné plus tard par les comptes de la Landvogtei. Le 2 août 1450 le receveur du baillage note « un secours de 8 florins à Peter Schriber le lépreux ».

Hanauer conclut en ces termes : « L'unique fruit d'une campagne si longue et si laborieuse fut de permettre aux Scherer triomphants d'enrichir d'un chapitre nouveau la thèse de leur infaillibilité ».



Analyse du "Kuntschafft brieff" (document ci-dessus)

Le "Kuntschafft brieff" ou lettre relatant la déposition de témoins est très riche en renseignements relatifs à l'administration locale, voire régionale du XV^e siècle. Afin de comprendre la procédure engagée lors de l'hospitalisation d'une personne soupçonnée d'avoir contracté la lèpre, il nous paraît opportun de traduire l'essentiel de la lettre en précisant l'identité et le rôle des intervenants.

« Nous Jean Wildgrave de Dhaun, de Kirberg, Rhingrave de Steine et sous-bailli d'Alsace¹³ attestons par cette lettre qu'à la date d'aujourd'hui nous avons pris connaissance du témoignage que nous reproduisons mot à mot ci-dessous : Nous le bourgmestre et la magorité des échevins de "Richenßhofen", les autres étant momentanément absents, témoignons par cette lettre qu'à la date d'aujourd'hui nous avons accueilli l'honorable conseiller et messenger de la ville de Haguenau qui nous a fait part du conflit juridique engagé avec Peter Röder de Bourne¹⁴ plus connu sous le nom de Peter Schriber ... Conformément aux droits du Saint Empire, aux anciennes coutumes et traditions que les empereurs romains ont accordées et confirmées à la ville de Haguenau, tout habitant de Haguenau soupçonné d'être lépreux devait être examiné par les "Scherermeister" ou barbiers – chirurgiens ... Nous nous rappelons que de tout temps, lorsque le bourgmestre et les échevins de "Richenßhofen" avaient constaté les symptômes de la lèpre au près d'une personne, il fallait l'envoyer à Haguenau au près des "Scherermeister"¹⁵ qui la déclaraient "rein" (pur) ou "unrein" (impur) ... C'est ainsi, qu'à un certain temps, ils déclaraient impure une femme nommée Rulen mais que cette Dinlin, avec l'aide de notre seigneurie de Geroldseck¹⁶, s'est fait examiner par des maîtres chirurgiens de Strasbourg pour avoir confirmation de la décision de ceux de Haguenau ... elle est d'ailleurs morte dans notre léproserie de Richenßhofen ... nous attestons la vérité du contenu de cette lettre et nous, bourgmestre et échevins, sommes prêts à prêter serment comme nous avons juré fidélité à notre seigneurie et pour authentifier la lettre nous accrochons à ce document le sceau de la ville de Reichshoffen. »

¹³ Il s'agit de Jean IV comte de Salm. A Jean III mort en 1428 succèdent ses deux fils : Jean IV qui épousa en 1432 Elisabeth de Hanau (1416-1446) fille de Reinhart II (1370-1451) comte de Hanau et Gerhard qui resta célibataire. Tous deux mirent leur épée au service des électeurs palatins et prirent une part glorieuse pour écraser le soulèvement des paysans alsaciens. Jean IV en qualité de maréchal héréditaire de l'électeur, portait la grande bannière du Palatinat. Après le rétablissement de la paix, il fut chargé d'aller exercer, au nom de Frédéric les fonctions de landvogt (bailli provincial) en Alsace. Les comtes de Salm portaient le titre de Wildgrave et Rhingrave. Jean IV s'intitulait Wildgrave de Dhaun (Dune) et de Kirberg (ou Kyrbourg), ainsi que celui de Rhingrave de Steine.

Un Rhingrave (comte du Rhin) gérait un comté avec terres cultivables, un Wildgrave (une déformation de Wald) gérait un comté de forêts uniquement. Les comtés de Dhaun, Kirberg et Stein sont situés dans le Land Rheinland-Pfalz dans la vallée de la Nahe, affluent situé sur la rive gauche du Rhin et dont l'embouchure est située à Bingen.

En 1447 Jean IV était Unterlandvogt (sous-bailli provincial). La Landvogtei (grand bailliage) a été créé par l'empereur Rodolphe de Habsbourg en 1280 et a subsisté jusqu'en 1648. Le premier grand bailli fut Othon III d'Ochsenstein qui demanda à Rodolphe d'élever Reichshoffen au rang de ville. Le Landvogt, représentant de l'empereur devait percevoir les contributions impériales et prendre la tête des contingents militaires dont le souverain avait prescrit la levée.

Les empereurs à court d'argent mirent le grand bailliage d'Alsace en gage. Ce dernier resta entre les mains des Comtes Palatins, de 1408 à 1504, qui s'assuraient ainsi une forte influence en Basse-Alsace. En la mettant en gage, l'empereur la mit dans la possession temporaire d'un prince qui devint dépositaire du pouvoir royal dans ce territoire. Les princes investis du grand bailliage, trop occupés pour remplir les fonctions de grand bailli, nommaient un sous-bailli (Unterlandvogt) chargé de l'administration.

¹⁴ Burne (Bourne) est l'ancien nom de Niederbronn.

¹⁵ "Scherermeister" (barbier – chirurgien). Les deux maîtres chirurgiens étaient assermentés. Au moment de leur nomination « ils jurent de rechercher et d'étudier avec soin et loyalement les symptômes de la lèpre chez les malades qui leur sont présentés, de ne pas dissimuler la vérité mais de la reconnaître franchement, sans jamais s'en écarter par aucune considération d'amitié ou d'antipathie, de promesse de cadeaux, d'engagement de quelque nature qu'il soient. Quand une place devient vacante dans la commission par décès ou autrement et qu'on leur adjoint un nouveau collègue, ceux qui sont en fonction doivent lui enseigner fidèlement et avec soin les secrets de leur art, leurs procédés pour la constatation de la lèpre et ne pas s'y refuser »

¹⁶ Durant la période pendant laquelle la famille des Ochsenstein tint en fief la ville et le château de Reichshoffen (1286-1480), la seigneurie fut souvent morcelée en tiers, cinquième, sixième et même en dix-huitièmes. Un parchemin de 1406 nous donne les noms des dix-huit ayant droit. Ce morcellement peut être attribué à deux causes : la vente et l'héritage. C'est ainsi que dans l'histoire du château et de la ville de Reichshoffen apparaissent successivement les dynasties des Ferrette, des Linange, la Maison Palatine, les Geroldseck, les Beyer de Boppart et enfin les comtes de Deux-Ponts Bitche.